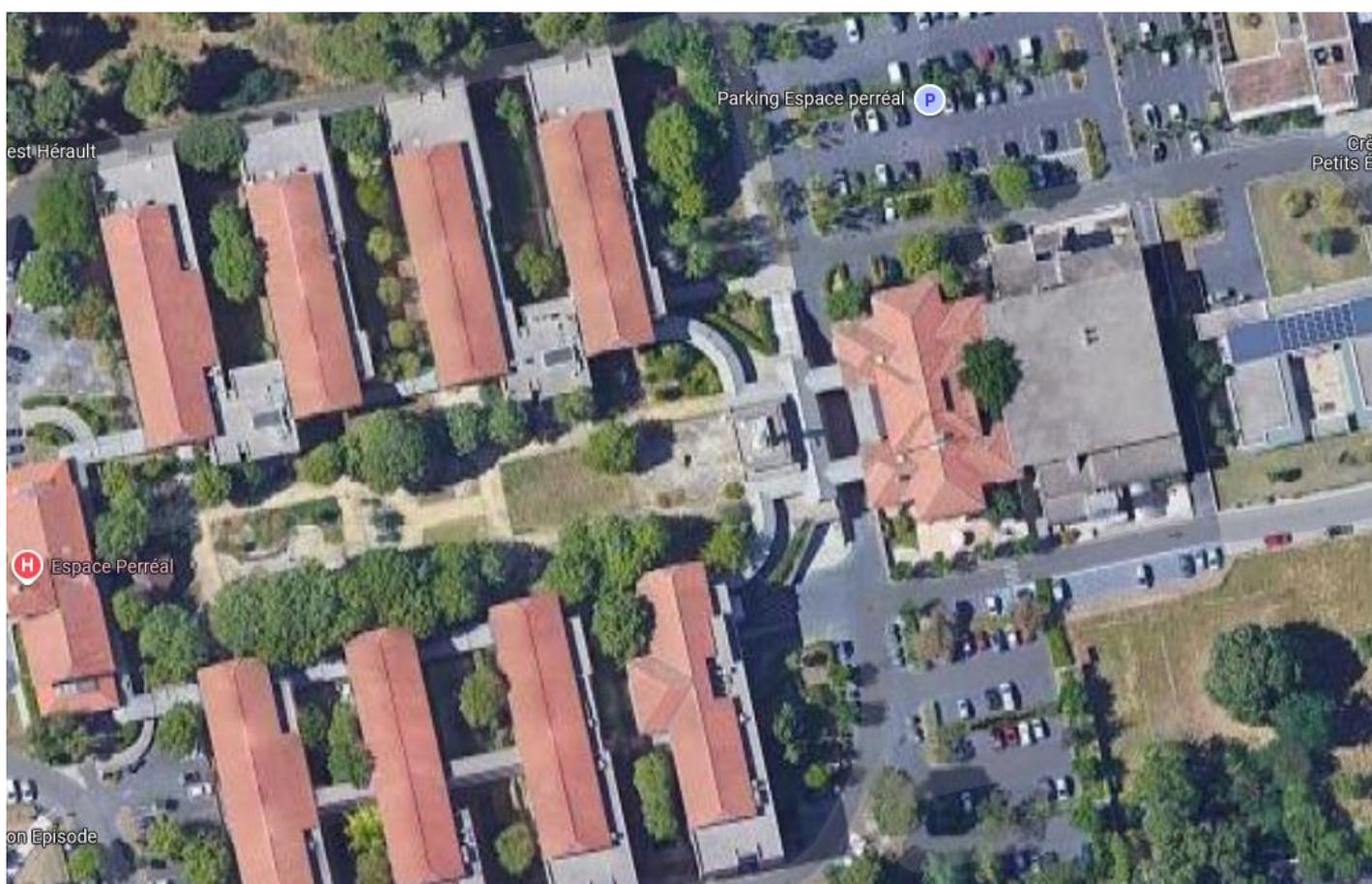


# C.C.T.P.

## Remise en état voirie ESPACE PERREAL



# SOMMAIRE

- I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET
- II. DESCRIPTION GENERALE
- III. PROGRAMMES TECHNIQUES

**LA VISITE DES LIEUX EST OBLIGATOIRE**

**PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRES DE :  
Georges Blazquez , [georges.blazquez@ch-beziers.fr](mailto:georges.blazquez@ch-beziers.fr)  
04 67 35 71 79**

# **I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET**

La présente consultation de travaux a pour objet la **Remise en état voirie Espace Perréal**  
**2 boulevard Ernest Perréal 34500 BEZIERS**

Tous les travaux bâtiment doivent être conformes à la réglementation en vigueur et suivant les règles de sécurité. L'établissement relève :

- De la réglementation Type U et J
- Des dispositions générales applicables aux ERP
- 

Cette consultation concerne le **lot n 1**:

## **VOIRIE et RESEAUX DIVERS**

# **II – DESCRIPTION GENERALE**

## **→ ETAT DES LIEUX**

### **ESPACE PERREAL**

**2 boulevard Ernest Perréal 34500 Béziers**

Une visite préalable est obligatoire afin d'appréhender l'état des lieux et prendre en compte les contraintes de déroulement des travaux (Cf. fiche hygiène et sécurité).

Une attestation de visite sera délivrée à cette occasion.

Cette dernière sera remise avec le dossier des offres.

# **III – PROGRAMME TECHNIQUE**

## **→ ETENDUE DES PRESTATIONS**

Les travaux sont réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages (ouvrages mitoyens).

L'activité des services devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. Les travaux pourront être **si besoins programmés en dehors des heures ouvrés, ou selon les horaires d'activités disponible de l'activité hospitalière**

L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc...).

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc..., peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans préjudice financier pour l'entreprise.

→ **Seront prévus et chiffrés dans l'offre :**

- Toutes les mesures nécessaires à la sécurité collective, conformément aux recommandations de la commission de sécurité de la chambre syndicale nationale.

- Toutes les prestations de montage et frais afférents aux matériaux et matériels, etc...

- Enlèvement des déchets et nettoyages

- Protection des ouvrages existants pendant la durée des travaux.

- L'entrepreneur devra procéder aux divers essais nécessaires permettant d'apprécier la bonne exécution de ses travaux.

- L'entrepreneur devra obtenir un permis de feu avant travaux nécessitant l'emploi du chalumeau ou appareils thermiques (se rapprocher des Services Techniques la veille de l'exécution des travaux).

→ **OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR**

Respect des contraintes d'accès du site, des contraintes horaires, pour travaux bruyants, des plages horaires pour approvisionnement des matériaux.

**-Une délimitation de chantier réalisée en grille de type vite clos devra être mise en place pour sécurisation de la zone des travaux**

**ces travaux seront à réaliser du 2 juin 2025 au 27 juin 2025**

# **HYGIENE ET SECURITE**

**Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.**

## **⊗ RESPECT D'HYGIENE**

- Fermer l'espace occupé par le chantier
- Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc....)

## **⊗ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE**

- Sécurité Incendie :
- **Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.**

## **⊗ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER**

- Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.
- L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc....

**TOUS LES LOCAUX ET ZONES SONT IDENTIFIER PAR DES PLAQUES DE MAINTENANCES COLLEES .CELLES-CI DEMEURERONT EN ETAT D' ORIGINE.**

**CCTP**

**VOIERIE et RESAUX  
DIVERS**

# LOT 1 – VOIERIE et RESAUX DIVERS

## 1 – CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux du présent lot ont pour objet :

- Dégagement des emprises et sciage béton bitumeux 7 cm
- Décroustage de revêtement et évacuation des déblais
- Mise à la cote d'ouvrage existant
- Réalisation imprégnation 2/6 basalte
- Fourniture et mise en œuvre d'enrobé BBS 0/10 épaisseur 7 cm



**A LA LIVRAISON LES ENTREPRISES DOIVENT LE PARFAIT NETTOYAGE DU CHANTIER**

## 2 – LOCALISATIONS



→ **Visite initiale :**

Une visite préalable au devis sera réalisée. Un avis de visite sera remis et joint au dossier afin que celui-ci soit recevable.

→ **Vérification des travaux :**

Une fois les travaux terminés, le chargé d'affaire du Centre Hospitalier de Béziers vérifiera la conformité.

**RECEPTION** : pour une réception sans réserve ,le titulaire transmettra l'ensemble des éléments nécessaires au DOE (plan de localisation ,fiches techniques avec RAL...ect).